



**HAL**  
open science

**Le Vieux Tribun de Nicolas de Bonneville,**  
Raymonde Monnier

► **To cite this version:**

Raymonde Monnier. Le Vieux Tribun de Nicolas de Bonneville,. La République directoriale, Philippe Bourdin et Bernard Gainot, May 1997, Clermont-Ferrand, France. pp.311-330. halshs-03705065

**HAL Id: halshs-03705065**

**<https://shs.hal.science/halshs-03705065>**

Submitted on 26 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### *Le Vieux Tribun de Nicolas de Bonneville\**

Bonneville, qui avait été un journaliste vedette de 1789 et du premier moment républicain, avec le *Tribun du Peuple* et *La Bouche de Fer*, a été inquiété sous la terreur, pour avoir été au centre de l'entreprise de presse de la Gironde avec l'imprimerie du Cercle Social<sup>1</sup>. Il est resté sous le coup d'un mandat d'arrestation un peu plus de trois mois à la fin de l'an II<sup>2</sup>. Sous le Directoire, il peut remettre en activité son imprimerie, et donne en l'an IV, sous le titre du *Vieux Tribun du Peuple*, une nouvelle édition des *Lettres* du Tribun de 1789 et 1790<sup>3</sup> ; il publie deux nouveaux journaux assez différents *Le Vieux Tribun* et *Le Bien Informé*, auquel collaborent Thomas Paine, Mercier et Bernardin de Saint-Pierre. J'ai choisi d'étudier le premier, parce qu'il se présente sous la forme d'essais, comme le *Tribun* de 1789 et *l'Esprit des Religions*, alors que *Le Bien Informé* est un quotidien d'information politique et culturelle plus classique qui paraît jusqu'à l'an VIII<sup>4</sup>. La forme adoptée dans *Le Vieux Tribun* est plus proche de la liberté d'esprit et de style propres à Bonneville et nous informe mieux sur ses idées.

*Le Vieux Tribun*, comprend un peu plus de 500 pages en huit envois de 60 pages en moyenne, dont le premier est publié à l'automne 1796 (an V), les autres à l'automne 97 (an VI) sous forme d'essais politiques et littéraires, peu homogènes quant au style et à la forme. Environ un tiers des textes concerne l'histoire de la langue ou la littérature, comme par exemple des textes de Mercier (105 p.), dont des chapitres encore inédits du *Nouveau Paris*<sup>5</sup>. Bonneville n'est pas rancunier ; Mercier n'avait pas été tendre envers lui en le citant, dans le *Tableau de Paris*, comme exemple des traducteurs, ou plutôt des « manœuvres », qui dénaturent « les plus beaux modèles à tant la feuille »<sup>6</sup>. Bonneville ne fut jamais heureux avec la critique. La

---

\*Contribution au colloque de Clermont-Ferrand, *La République directoriale*, éd. Philippe Bourdin et Bernard Gainot, Paris, Société des études robespierristes, 1998, I, p. 311-330.

<sup>1</sup> G. Kates, *The Cercle Social, the Girondins, and the French Revolution*, Princeton U.P., 1985. Sur Bonneville, voir R. Monnier, *L'espace public démocratique, Essai sur l'opinion à Paris de la Révolution au Directoire*, Paris, Kimé, 1994, chap. 1.

<sup>2</sup> A.N., F<sup>7</sup>\* 2512. Bonneville est décrété d'arrestation en même temps que son cousin, le peintre François Bonneville, par le comité révolutionnaire de la section de Marat. Il n'était plus à Paris quand les membres du comité viennent les arrêter, le 15 prairial an II, pour leurs liaisons avec les Girondins. Le comité de Sûreté générale ordonne la libération de Bonneville le 29 fructidor an II. Il entre en vendémiaire an III dans les bureaux de la Commission exécutive de l'Instruction publique (J. Guillaume, *Procès-Verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale*, t. V, p. XIII, 115).

<sup>3</sup> *Le Vieux Tribun du Peuple*, 5<sup>ème</sup> édition, Paris, l'an IV de la République française, *Année 1789*, 101 p., *Année 1790*, 197 p. L'édition ne contient pas toutes les *Lettres*, dont certaines devaient être insérées dans la 3<sup>ème</sup> édition *De l'Esprit des Religions* qui ne semble pas avoir paru.

<sup>4</sup> *Le Bien Informé* (17 fructidor an V-15 germinal an VIII), 4 vol. in 4°. Le journal survit un peu plus de deux mois au décret du 27 nivôse an VIII, qui supprime 60 journaux parisiens. *Le Vieux Tribun et sa Bouche de Fer...*, Paris, impr. du Cercle Social, 1797, 3 vol. in 8°, 519, 17, 23 p.

<sup>5</sup> Palais-Egalité, ci-devant Palais-Royal, p. 81-102, Les Bals d'hiver, p. 326-344, Caricatures, p. 483-499, Tireur de cartes, p. 469-478. Sur la réception de ces textes, voir l'édition critique dirigée par J.-C. Bonnet, *Le Nouveau Paris*, Mercure de France, 1994 (chap. LXIII, XCI, XCII, XCIV).

<sup>6</sup> *Ibid.*, t. II, p. 1128. Ses talents littéraires sont expédiés sans phrases par Rivarol en 1788, dans le *Petit Almanach de nos grands hommes* : « apôtre et traducteur du théâtre allemand. M. de Bonneville passe dans les foires de Francfort et de Leipsick pour le premier homme de lettres de son siècle, et cette opinion ne peut que s'étendre parmi nous. C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière » (*Œuvres Complètes*, t. V, Paris, Collin, 1808).

Révolution l'a éloigné de ses travaux littéraires, mais il voit en l'an VI une situation favorable aux Lettres : « L'amour sacré de la patrie nous a [...] arrachés à nos travaux bien aimés : le moment semble arrivé où nous pourrions les reprendre », écrit-il à son ami Horne-Tooke. L'ouverture des Ecoles centrales lui inspire plusieurs essais sur la langue<sup>7</sup>.

Les autres textes du *Vieux Tribun* ont plutôt trait à la politique et aux thèmes qui sont chers à Bonneville, allant d'essais sur la Constitution, sur l'instruction publique, à des discours et des pièces patriotiques, lettres, hymnes ou poèmes héroïques. Bonneville publie, par exemple, la *Lettre de Thomas Paine sur les cultes*, qui est un texte en faveur de la laïcité, en réponse au fameux rapport de Camille Jordan sur la liberté des cultes<sup>8</sup>. Il publie encore en plusieurs livraisons, le récit d'un prisonnier de guerre en Allemagne, et les discours d'ouverture des Ecoles centrales, dont il salue l'établissement en donnant de la publicité à leurs travaux<sup>9</sup>.

### *Oui, je suis patriote...*

Le *Vieux Tribun* s'ouvre par une profession de foi : « Oui, je suis patriote, et un patriote de 84, de 89 et toujours le même en 95. Quelque soin que j'aie pris d'*exterminer ma face* »<sup>10</sup>. Que signifie le mot *patriote* chez Bonneville ? Les trois dates le situent hors des termes de parti, puisque seule peut correspondre à ce sens exclusif l'expression « patriote de 89 ». Au début du Directoire elle désignait les républicains, comme dans le titre de Réal et Méhée, *Journal des patriotes de 89*, avant que Babeuf dans le *Tribun du Peuple*, n'oppose les *patriotes de 89*, qui préconisent le ralliement au Directoire et « qui sont des enfans en liberté », aux *patriotes de 92 et de 93*, « hommes plus sensés et plus mûrs en révolution »<sup>11</sup>.

Par ces trois dates, Bonneville marque son originalité dans la Révolution et sa persévérance dans le dessein ancien qui l'habite. Le sous-titre du *Vieux Tribun* rappelle ses entreprises précédentes : *Le Cercle Social et sa Bouche de Fer ; nouveaux essais des Amis de la Vérité, pour rétablir et perfectionner l'ancienne école de la création sociale*. Bonneville réaffirme sa vocation universelle, qui intéresse « tous les hommes, de quelque couleur qu'ils soient, quelque climat qui les ait vu naître, *gouvernants et gouvernés* », ce qui tire le sens du mot *patriote* du côté du cosmopolitisme des Lumières. Les deux premières dates font référence à l'engagement du journaliste qui en appelait en 1789 aux écrivains éclairés : « c'est à la *république des lettres* à former à la fois un foyer de lumière et un corps de résistance » ; c'est d'elle qu'on attend « du patriotisme et de la vérité »<sup>12</sup>.

La date de 84 fait-elle référence à son engagement dans la franc-maçonnerie ? Je ne le pense pas ; à suivre les historiens des loges, Bonneville a été initié en Angleterre en 1786. A Paris il était membre de la *Réunion des Etrangers*, une loge « littéraire » à tendance

<sup>7</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 33-46, 55-76.

<sup>8</sup> *Lettre de Thomas Paine sur les cultes*, Paris, 1797, an V, 23 p. (Appendices du *Vieux Tribun*). Paine plaide en faveur de la laïcité, pour une éducation républicaine et la lutte contre la misère.

<sup>9</sup> *Le Vieux Tribun* publie les discours de Joubert, Deparcieux, Fontanes et Lenoir-Laroche, ainsi que la liste des professeurs et des élèves distingués la première année (p. 125-173).

<sup>10</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 12-13. Exterminer a ici le sens de chasser, exiler.

<sup>11</sup> *Le Tribun du Peuple*, n° 39, 10 pluviôse an IV.

<sup>12</sup> *Le Tribun du Peuple*, 1789, p. 24.

philosophique ; et après 1795 il est au *Centre des Amis*<sup>13</sup>. La date ne correspond pas non plus à son engagement aux côtés de Bode, avec son livre de 1788, *Les Jésuites chassés de la maçonnerie*, dans lequel il défend les thèses des Illuminés de Bavière. Aucune publication de Bonneville n'est signalée à cette date, mais il collaborait alors au *Mercure de France*. Le mot *patriote* est à prendre au sens que lui donne Mercier, dans le *Tableau de Paris* : « la fin seule du règne de Louis XV [...] a produit des écrivains éclairés, sensibles, éloquents, vraiment patriotes, qui ont droit d'être comparés aux Anciens [...] Ils ont toujours devant les yeux la patrie et l'humanité, et leur offrent toutes leurs pensées [...] Ce sont eux qui ont développé tous ces heureux principes qui donnent lieu aux nations d'espérer une plus grande félicité »<sup>14</sup>.

Brissot, dans ses *Mémoires* en parlant du *Lycée* qu'il avait tenté de réaliser à Londres en 1783, pour développer la communication entre les hommes de lettres, rapproche son projet de l'institution créée par Bonneville et ses amis à Paris en 1790 : « Je voulais, en un mot, créer cette *confédération universelle des amis de la liberté et de la vérité*, que des philosophes plus heureux que moi ont réalisée, à Paris, depuis la révolution »<sup>15</sup>. A la même époque, le publiciste anglais David Williams faisait des conférences publiques de droit constitutionnel et venait de publier les *Lettres sur la liberté politique*, qui seront traduites par Brissot et dont Bonneville publie de larges extraits dans ses journaux et ses essais révolutionnaires. Il créait aussi une société à laquelle se réfère, en 1801 après la paix d'Amiens, un projet de société pour l'encouragement des savants et des hommes de lettres<sup>16</sup>.

« Patriote de 84 » fait référence à un engagement précoce en faveur de la liberté, qui est caractéristique du milieu cosmopolite des écrivains éclairés de la période prérévolutionnaire ; il est lié au mouvement philosophique, mais aussi à la contestation qui se développe en Angleterre : pour ces gens de lettres la *vérité* est devenue une question de politique générale<sup>17</sup>. On peut se demander si cette référence ne renvoie pas à quelque événement plus personnel, vécu de façon très rousseauiste en 1784. Bonneville, qui est un fervent lecteur de Rousseau, se pose en disciple du journaliste anglais Junius Brutus<sup>18</sup>. Il évoque dans ses écrits politiques la sorte de révélation qu'il aurait eue en Angleterre, l'ivresse qui le saisit à la lecture de la première lettre de *Junius Brutus* au roi d'Angleterre Georges III, qu'il cite à plusieurs reprises. Bonneville

<sup>13</sup> Le Bihan, *Franco-maçons et ateliers parisiens de la grande loge de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. 1760-1795*, Paris, 1973. J. Brengues, « Les écrivains franco-maçons au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Franco-Maçonnerie et Lumières au seuil de la Révolution française*, Paris, 1984, p. 91.

<sup>14</sup> Chap. CDXI, *Prôneurs de l'Antiquité* (éd. J.-C. Bonnet, t. I, p. 1120-1121). J'ai souligné.

<sup>15</sup> *Mémoires de Brissot*, publiés par son fils, Paris, 1830, t. I, p. 219. Voir aussi J.-P. Brissot, *Correspondance et papiers*, publiés par Cl. Perroud, Paris, 1912. Le *Journal du Lycée de Londres* de Brissot parut durant toute l'année 1784, à raison d'un numéro par mois.

<sup>16</sup> [Brissot], *Lettres sur la liberté politique*, Liège, 1783. Elles valurent le titre de citoyen français à David Williams, qui fut invité à donner ses vues sur la Constitution et résida à Paris au début de la Convention ; son projet est daté du 3 janvier 1793 : D. Williams, *Observations sur la dernière constitution de la France, avec des vues pour la formation d'une nouvelle Constitution*, Paris, imp. du Cercle Social, 1793, 48 p. - D. Williams, *Réclamations de la littérature...*, suivi d'un prospectus qui vient de paraître à Paris, Nantes, Paris, an XI. Le prospectus est signé François de Neufchâteau, Frochot, Grégoire, Lasteyrie, Lacépède, Lecouteulx Canteleu, Lucien et Joseph Bonaparte.

<sup>17</sup> Sur les travaux récents pour réévaluer la nature complexe de la vie intellectuelle et politique à la fin de l'ancien régime, voir T.E. Kaiser, « This strange Offspring of *Philosophie* : Recent Historiographical Problems in Relating the Enlightenment to the French Revolution », *French Historical Studies*, 1988, p. 549-562.

<sup>18</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 62.

était ce jeune homme sensible qu'il peint, dans une des *Lettres au Tribun du Peuple*, sous les traits d'un mystérieux étranger arpentant la montagne de Primrose sur les pas du sage Locke<sup>19</sup>.

*Le Vieux Tribun et sa Bouche de Fer* s'inscrit en continuité avec les précédents journaux de Bonneville et serait dû à la réunion des auteurs restants de la *Chronique du Mois*<sup>20</sup>. Mais par de-là l'affirmation de principe, comment le journaliste « prophète » du *Tribun du Peuple* de 1789 s'insère-t-il dans les contradictions du « tournant culturel » du Directoire ? Les victoires des armées de la République laissent espérer un retournement de la dynamique de guerre et d'exclusion. Paris doit redevenir le centre d'une correspondance culturelle active en Europe. C'est dans cet esprit que Bonneville publie des traductions de textes littéraires français et étrangers, et lance l'idée d'une communication nationale et étrangère plus active par l'institution entre les imprimeurs-libraires d'une *Banque des Amis de la vérité* pour développer les traductions<sup>21</sup>. L'imprimerie du Cercle Social se signale par une activité éditoriale dans ce sens. Le catalogue de l'an VI affiche, entre autres ouvrages scientifiques, les cours des Ecoles normales, l'*Exposition du système du monde* de Laplace, des récits de voyages traduits de l'anglais, et des œuvres littéraires, la *Philosophie de Monsieur Nicolas* et *Le Cœur humain dévoilé* de Restif de la Bretonne<sup>22</sup>.

### ***Le Vieux Tribun***

Le titre émerge d'un champ de ruines. Cédant à la nostalgie, Bonneville avoue avoir longtemps balancé « à reprendre ce nom de *Tribun* qui m'avait été si cher [...] dans ces premiers beaux jours de *la plus belle des années*, où tous les cœurs, ouverts à l'espérance, étoient si aimants, si nobles, si affectueux ». La révolution a dévoyé les mots ; les titres vedette des feuilles populaires sont usés par l'usage qu'en ont fait les factions, de l'*Ami du Peuple* à *Junius*, du *Père Duchesne* au *Tribun du Peuple*. Si Bonneville n'a pas de mots assez durs pour Hébert, « d'atroce mémoire », et pour Marat, son vieil adversaire de 1793<sup>23</sup>, il respecte en Babeuf l'homme « occupé tout entier à défendre ses jours, et plus encore peut-être son innocence » : *On doit du respect au malheur*<sup>24</sup>.

Faut-il voir dans le titre un signe de connivence avec son vieil ami Camille Desmoulins ? Bonneville reproduit dans un numéro du *Vieux Tribun* une lettre écrite à Camille pour son numéro VIII du *Vieux Cordelier*, qui dit-il « n'a pas été publié, mais qui n'est point perdu pour toujours ». Le numéro VII, qui n'avait pu paraître du vivant de Desmoulins, a été publié par le

<sup>19</sup> *Le Vieux Tribun du Peuple* (année 1789), p. 34-45. R. Monnier, « Nicolas de Bonneville, Tribun du Peuple », *Langages de la Révolution 1770-1815*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 383-395.

<sup>20</sup> Entendons Mercier et Paine. *La Chronique du mois* (novembre 1791-juillet 1793) avait pris comme sous-titre à partir de février 1793, *Cahiers patriotiques des Amis de la vérité*. Un autre journal, qui défend l'activité des cercles patriotiques, paraît d'abord en messidor an V sous le titre de *La Bouche de Fer*, puis de *l'Echo des cercles patriotiques*, pour se fondre en l'an VI dans l'*Ami des Théophilanthropes*.

<sup>21</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 80, 102, 187 (règlements de l'association des Imprimeurs-Libraires, portée à 50 membres).

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 107-108, 189-192. B.N., 8° Q<sup>10</sup> A (catalogue de l'imprimerie et librairie du Cercle Social).

<sup>23</sup> Bonneville, comme imprimeur du Cercle Social, est une des cibles de Marat dans ses attaques contre Roland et ses « libellistes à gage » (Jean-Paul Marat, *Œuvres politiques 1789-1793*, Pôle Nord, t. VIII et IX, 1995).

<sup>24</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 9-11.

libraire Desenne un an plus tôt, autour du 20 prairial an III. Bonneville ne pouvait que souscrire à ce plaidoyer en faveur de la liberté de la presse et contre la terreur, « cette terreur qui glace et enchaîne les écrits et la pensée »<sup>25</sup>. Pour certains de ses adversaires politiques, *Le Vieux Cordelier* avait « sauvé » le pamphlétaire Jacobin. Bonneville dit avoir écrit alors, quand il était lui-même proscrit, plusieurs lettres à Camille, et n'avoir vu dans le *Vieux Cordelier* que « le courage d'un républicain [...] un appel à tous les amis de l'humanité »<sup>26</sup>.

Dans *Le Vieux Tribun*, l'adjectif a valeur méliorative, comme dans l'opposition nouveaux patriotes /vieux patriotes. L'ancienneté a valeur d'authenticité pour ceux dont la réputation a surmonté l'épreuve du temps : « Vieux patriotes, véritables républicains, vous triompherez à votre tour », dit Bonneville. Précisons que le *Vieux Tribun* n'est pas un vieillard ; quand il reprend la plume sous le Directoire, il a 36 ans. Quant au mot *tribun*, il ne l'entend pas au sens où l'entendait Babeuf, qui disait renoncer à toute magistrature autre que morale : « Je veux seulement annoncer par [ce mot] l'homme qui va occuper la tribune, et à la vérité une tribune multiple, pour défendre, envers et contre tous, les droits du peuple »<sup>27</sup>.

Chez Bonneville, le mot évoque dès 1790 à la fois les tribuns de la Rome antique, et le rôle de l'homme de lettres militant du Cercle Social : « Le métier de journaliste, si avili, avant la révolution [...] peut devenir plus honorable et plus utile que *le Tribunat* des Romains ! Il en aura tous les avantages et jamais les inconvénients ». Le Cercle Social devait fonder une tribune pour « donner à la voix du peuple toute sa force, afin qu'il jouisse dans toute sa plénitude et avec latitude indéfinie de son droit de surveillance, le seul pouvoir dont il n'a jamais joui, le seul qui forme l'opinion générale qui est toujours droite et toute puissante ; le seul pouvoir garant de la souveraineté et qu'il lui soit avantageux d'exercer par soi-même »<sup>28</sup>. Le nouveau titre de Bonneville en l'an V traduit l'ambiguïté de la relation du peuple et de son tribun et la difficulté d'articuler les temps.

### *Le républicain incommode*

Dans le journalisme du premier Directoire, Bonneville défend les principes républicains et reste attaché à l'indépendance de la presse. Il garde une aversion singulière contre l'extrémisme et la terreur, ces « tems de proscription universelle », et reprend la plume au moment où la droite s'annonce comme une menace pour la République. Même si la terreur l'a profondément marqué, par la perte de ses amis et la ruine de ses projets initiaux de fonder un journalisme en appui sur un activisme passionné, Bonneville garde une ferveur militante, un

<sup>25</sup> Qu'est-ce qui distingue la république, demande le vieux Cordelier ? « c'est une seule chose, la liberté de parler et d'écrire ». Camille Desmoulins, *Le Vieux Cordelier*, éd. critique A. Mathiez, H. Calvet, Paris, A. Colin, 1936, p. 207.

<sup>26</sup> En l'an V, il reprend l'une d'elles à propos des « nouveaux suspects », *Le Vieux Tribun*, p. 16.

<sup>27</sup> *Le Tribun du Peuple ou le Défenseur des droits de l'homme*, n° 23, 14 vendémiaire an III, p. 5 (reprint EDHIS).

<sup>28</sup> *La Bouche de Fer*, n° 46, 22 avril 1791, p. 211 ; n° 55, 11 mai 1791, p. 269 (reprint EDHIS, t. V et VI). R. Monnier, *L'espace public démocratique*, op. cit., p. 74.

goût du *forum* qui le pousse à reprendre un journal pour défendre ses idées sur les institutions politiques<sup>29</sup>.

Les premiers numéros du *Vieux Tribun* font référence à la conjoncture politique difficile qui précède les élections de l'an V et aux débats du temps, notamment à la discussion sur la loi du 3 brumaire an IV<sup>30</sup>. L'essai intitulé *Aux jeunes Ecrivains*, s'inscrit dans la polémique entre Constant, Lezay-Marnesia et Roederer sur la Révolution et la Terreur<sup>31</sup>. « Regardez moins le passé qui ne vous appartient plus », dit Bonneville ; il répond aux arguments en faveur de l'abrogation des lois révolutionnaires et met en garde contre les dangers d'une amnistie complète : « Ne sentez-vous pas qu'en brisant violemment toutes les barrières, vous ouvrez soudain une large voie à l'ennemi qui est à vos portes, caché sous les couleurs nationales ? Ne seroit ce pas là mettre en péril les destinées de la République ? ». Le ton reste mesuré à l'égard de la droite ; il défend la Constitution, mais il entend ne pas confondre les exclusions, celle des parents d'émigrés et celle des républicains amnistiés. Et pour défendre les révolutionnaires, frappés par l'extension de la loi du 3 brumaire, Bonneville adopte une position républicaine à l'antique : « Ainsi parloit Brutus à la tribune aux harangues... »

Des fragments de l'histoire romaine informent l'actualité politique pour s'indigner contre les nouvelles exclusions : « Un courtisan de César [...] vint semer dans la place publique, les larmes de l'hypocrisie. Cassius et Brutus sont proscrits, et c'en est fait de la gloire et de la liberté du Peuple romain. Vous espérez, perfides, qu'il en sera bientôt ainsi de vos *assemblées primaires*. [...] De quels hommes indignes voulez-vous donc composer avec vous, le nouveau corps législatif. C'est déjà un crime, aux yeux de vos *adorateurs*, d'être patriote. Les patriotes de 89, sont de *nouveaux suspects* que vous créez dans vos jeux cruels. Qui se dit *républicain*, diroit à vous entendre un assassin, *un homme de proie*. C'en est trop »<sup>32</sup>.

Quant à la terreur jacobine Bonneville choisit de l'abattre par la satire, à travers les aventures d'un fils de la planète Herschell, Frondeabus « aux aîles millicolores », tombé en pleine révolution chez le peuple de Moria<sup>33</sup>, « qui avait triple bandeau sur les yeux, et qui croyait y voir clair ». La fausse naïveté de Frondeabus culbute par l'ironie ceux auxquels il semble s'intéresser. La fin de l'aventure a l'effet du coup d'assommoir; avant de rentrer chez lui Frondeabus met en caisse un échantillon des curieux personnages. « Arrivé dans Herschell, Frondeabus ouvrit son ballot. Les gens à bonnet pointu firent tapage, on les mit dans la ménagerie de la planète ».

L'anti-jacobinisme de Bonneville est une constante, parce qu'il est contre les partis exclusifs, mais il n'en demeure pas moins sincèrement démocrate. En proposant en l'an VI une

---

<sup>29</sup> N. Lambrichs, *La liberté de la presse en l'an IV. Les journaux républicains*, Paris, PUF, 1976. H. Gough, *The Newspaper press in the French Revolution*, London, 1988. J. D. Popkin, *Revolutionary News. The Press in France. 1789-1799*, Duke U. P., Durham and London, 1990.

<sup>30</sup> La loi du 3 brumaire an IV sera finalement maintenue contre le vœu des royalistes, après de longs débats qui aboutissent le 14 frimaire an V (4 décembre 1796). Les parents d'émigrés demeurent écartés des fonctions publiques, mais la loi est étendue aux républicains amnistiés et aux Conventionnels déclarés inéligibles ou mis en accusation auparavant (G. Lefebvre, *La France sous le Directoire (1795-1799)*, éd. J.-R. Suratteau, Paris, 1977, p. 229).

<sup>31</sup> Sur cette polémique voir l'édition récente des brochures de B. Constant par P. Raynaud, Paris, Flammarion, 1988 (*De la force du gouvernement actuel...*).

<sup>32</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 14-15, 18-19.

<sup>33</sup> Du nom de la principauté latine de Morée.

traduction très libre des *Lettres sur la liberté politique*, il fait une critique indirecte de la Constitution, en transposant sur le régime du Directoire les jugements de David Williams sur le gouvernement anglais<sup>34</sup>.

« Les fondateurs de la République nouvelle ont eu la conscience des erreurs d'un peuple enfant trop facile à séduire. Il n'en sera pas toujours ainsi.

« Mais, il faut le dire ; ils n'ont point encore trouvé la solution du *problème électoral*, base fondamentale d'un gouvernement représentatif, inconnu aux anciens, et qui doit mettre un jour les citoyens les moins éclairés à l'abri de l'imposture et de la trahison »<sup>35</sup>.

Bonneville avait déjà donné, dans *La Bouche de Fer*, une certaine publicité aux *Lettres* de D. Williams en développant à sa manière les passages sur le rôle des associations. Il était alors un adepte militant de la fédération des clubs<sup>36</sup>. En l'an VI, à la différence des néojacobins, il ne défend plus les réunions politiques et soustrait du texte ce qui a trait aux sociétés, mais retient ce qui concerne le pouvoir de censure. Bonneville a toujours soutenu l'idée d'un pouvoir indépendant des pouvoirs délégués, d'un « autre pouvoir, *supérieur*, qui, ne tenant à aucun d'eux, ait assez de force pour les garder en équilibre, et les empêcher de se confondre ».

En 1790, Bonneville pensait à l'institution d'un *Tribunat national* librement élu, pour « la surveillance et la censure » qui lierait *gouvernants et gouvernés* ; il s'agissait de perfectionner les institutions pour conserver la liberté en conciliant souveraineté et représentation : « c'est là une institution par laquelle, la France *peut et doit conserver sa liberté* ; et qui même de nos jours, formant une liaison ou moyen terme entre les *Gouvernants* et les *Gouvernés*, ne faisant corps avec aucun d'eux, les replacera les uns et les autres, par la seule force de l'opinion publique ou volonté générale, qui est droite, toujours dans le rapport exact des divers emplois qui leur sont fixés par la Loi »<sup>37</sup>. C'était l'esprit du *Cercle Social*, tel qu'il le définit en octobre 1790 : « Le pouvoir de surveillance et d'opinion (quatrième pouvoir censorial, dont on ne parle point) en ce qu'il appartient *également* à tous les individus, en ce que *tous* les individus peuvent l'exercer par eux-mêmes [...] constitue essentiellement la souveraineté nationale »<sup>38</sup>. En mai 1791, celle-ci s'universalise dans le « culte de la loi », de grandes assemblées fédératives pour l'exercice de la sanction des lois : « Que chaque décret pour avoir force de *loi constitutionnelle* dans le GOUVERNEMENT NATIONAL, soit acceptée ou refusée, chaque année, dans les assemblées ou fêtes universelles des 12, 13 et 14 juillet »<sup>39</sup>.

En l'an VI, sa méfiance vis-à-vis des pouvoirs est toujours aussi forte, mais il n'a plus la même confiance dans l'opinion publique, et redoute l'influence d'un *tyran populaire*. Bonneville développe dans les derniers essais du *Vieux Tribun* l'idée d'une *magistrature* républicaine pour perfectionner le gouvernement, en s'appuyant sur les analyses de Rousseau,

<sup>34</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 193-216.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>36</sup> *La Bouche de Fer*, n° 24 et 26 (EDHIS, t. IV, février-mars 1791). Bonneville ne semble pas avoir été membre d'un cercle constitutionnel sous le Directoire ; on ne trouve pas son nom sur les listes de membres établies par I. Woloch (*Jacobin Legacy*, Princeton U. P., 1970).

<sup>37</sup> Texte du *Cercle Social*, repris dans *Le Vieux Tribun du Peuple* (année 1790), p. 21. R. Monnier, *L'espace public démocratique*, op. cit., p. 75. M. Gauchet, *La Révolution des pouvoirs*, Paris, Gallimard, 1995, p. 83.

<sup>38</sup> *La Bouche de Fer*, n° 1, octobre 1790.

<sup>39</sup> *Ibid.*, n° 56, du 11 mai 1791 : *Des élections et du pouvoir représentatif d'un peuple souverain*.



de Montesquieu et de Mably sur la censure des anciens<sup>40</sup>. Il en retient la double fonction, de *gardien des lois et des mœurs* et d'agent de la *censure* publique pour prévenir les abus de pouvoir. « Ce qui me fait attacher à cette magistrature une grande espérance de bien public, ce sont les bons effets qu'elle a toujours produits, c'est qu'elle a été dans toutes les républiques, son premier principe d'organisation civique, et sa force contre l'ambition, l'engouement, les caprices et les fureurs du sénat et du peuple [...] Cette magistrature auroit dès sa naissance des effets sensibles, si nous savions y apporter la plus grande *modération*. Il faudroit d'abord que le censurat n'eût aucun souvenir du passé [...] Cette magistrature est tellement utile et nécessaire à la bonne organisation sociale [...] qu'un corps législatif ne peut s'y soustraire longtems à moins de périr dans l'anarchie, ou frappé du sceptre d'un tyran qui le puniroit le premier pour se populariser »<sup>41</sup>. Au 18 brumaire, devant l'impossible stabilisation de la République, le pouvoir providentiel va effectivement s'incarner dans un homme et non dans une institution. Le « peuple enfant », comme le jeune Henri Beyle rêvant que le brillant général se fît roi de France, se délectait au récit des batailles de la campagne d'Italie<sup>42</sup>.

Pour Bonneville la Révolution n'est pas finie : le gouvernement nouveau « a un principe de perfectionnement qui doit nous offrir les plus grandes espérances, si nous savons en profiter : on nous a donné un peu de liberté civile et point encore de liberté politique ; mais nous avons les moyens organisateurs et faciles de nous assurer l'un et l'autre, *sans secousse et sans commotion* »<sup>43</sup>. L'idée de liberté ne porte plus l'énergie mobilisatrice de 1789, elle évoque un mouvement à évolution lente. Deux problèmes restent à résoudre pour accomplir cette libération *insensible* ; Bonneville revient à plusieurs reprises sur le problème électoral et la question de l'égalité, ce qui après la Conspiration de Babeuf est pour le moins courageux<sup>44</sup>. Le ton est indépendant à l'égard du gouvernement et des hommes en place : « vous n'avez point encore *la parole d'un peuple libre* [...] Le monde social qui doit reprendre dans vos travaux une vie nouvelle n'est encore qu'une masse indigeste et *sans parole*, un cadavre agonisant ! ». Bonneville rappelle aux législateurs le préambule de la déclaration de 1789 : « L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les *seules* causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements »<sup>45</sup>.

Il reprend la critique de David Williams sur la « doctrine de la représentation de la propriété ». C'est l'extrême inégalité sociale, qui met le peuple à la merci des ambitieux.

---

<sup>40</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 23-27 et 269-271, 363-378 (*De la première source des abus*). Pour prévenir les usurpations de cette magistrature, Rousseau préconisait de ne pas en faire un corps permanent (*Du Contrat social*, l. IV, ch. 5). Mably en faisait une magistrature des mœurs « nécessaires pour le maintien de la liberté », conférée pour un temps très court, un an, en raison de la vigilance qu'elle requiert (*Droits et devoirs des citoyens*, lettre 7).

<sup>41</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 370, 374-375.

<sup>42</sup> Stendhal, *Œuvres intimes*, nrf Pléiade, 1955, p. 306.

<sup>43</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 269.

<sup>44</sup> Une recherche dans la base Frantext de 1795 à 1799 montre que si on met à part les usages du mot *égalité* chez les mathématiciens, la notion est prise surtout dans des énoncés négatifs. La plus grande fréquence se trouve chez Sieyès, chez qui l'égalité se construit linguistiquement par l'usage de la négation (J. Guilhaumou), et chez des auteurs de la contre-révolution, comme Sénac de Meilhan, qui parle des « mots décevans d'égalité » (*L'émigré*) ou Senancour, pour qui « l'égalité ne sera jamais qu'une chimère » (*Rêveries*). Le parallèle avec l'antiquité grecque, dans l'*Essai sur les Révolutions* de Chateaubriand, n'est pas plus favorable au principe.

<sup>45</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 256, 268.

« L'ignorance vient de la pauvreté, et celle-ci du partage trop inégal des richesses. Voilà une solution du problème. Faites que chacun ait le nécessaire, que personne ne soit sans un moyen de vivre en travaillant, qu'il n'y ait ni fortunes colossales ni mendiants ». Bonneville pense que l'homme doit être propriétaire de son industrie, et revient sur l'idée d'une réforme des successions et des impositions : « Dans l'état présent des choses, je ne connois d'impôt nécessaire, que celui qu'on peut mettre *sur les héritiers* d'une fortune *colossale* »<sup>46</sup>.

« Le pauvre, qui n'a ni vote pour influencer la guerre, ni propriété pour l'entretenir, dont la vie n'est pas même comptée pour une propriété, doit avoir au moins son industrie à lui toute entière ; il doit trouver, exempts de taxes directes ou indirectes, tous ses moyens de subsistance ; soyez sûrs qu'alors, et seulement alors, commencera l'insensible et bienfaisante révolution, qui éteindra toutes les guerres, corrigera d'énormes abus [...] Jusques-là, vous aurez la guerre, *bella, horrida bella* ; TOUJOURS la guerre... »<sup>47</sup>.

En 1783, David Williams faisait la critique du gouvernement anglais, qui a fondé les droits « dans la propriété *territoriale*, et non dans l'industrie des citoyens qui est une propriété bien plus précieuse, et non dans leurs talents, dans leurs vertus, dans leur réputation, qui est aussi une propriété, et non dans leur existence et celle de leur famille, qui est la véritable propriété »<sup>48</sup>. Sous le Directoire, Bonneville critique la Constitution au nom d'une théorie des droits proche de celle de Thomas Paine, où l'appropriation relève non des biens matériels et des richesses, mais des relations humaines. Dans la République, tout individu est propriétaire de sa vie et de ses pensées et est en droit à ce titre de s'approprier le domaine des relations sociales et du politique<sup>49</sup>. L'égalité fonde les droits au nom du principe que nul homme n'est la propriété d'un autre homme, contre la royauté héréditaire, mais aussi contre la représentation de la propriété *territoriale* : « quand le régisseur [le roi], s'est fait le *maître* ; quand au lieu de *comptable* qu'il étoit, il s'est fait *propriétaire* ; quand il a voulu que ceux-là mêmes qui lui avoient donné leurs biens à régir devinssent sa propriété et la propriété de ses enfans... ». L'appropriation dans ce sens est synonyme de domination. Bonneville déplore que le peuple ne sente pas « que *sa vie est aussi une propriété pour laquelle il lui importe d'être bien représenté* [...] si son existence, si sa vie n'est pas une propriété aux yeux de ses prétendus représentans ; si son opinion, ses vœux, sa réputation, ses craintes et ses espérances ne sont pas des propriétés aussi sacrées qu'une propriété héréditaire ou territoriale, en quoi ces prétendus représentans le représentent-ils autrement que des rois, des empereurs [...] ».

« Un représentant, que je n'ai point nommé, qui ne me consulte jamais sur mes besoins ni sur mes desseins, n'est à mes yeux qu'un tyran, qu'un maître, et le nom n'y fait rien ». Bonneville déplore dans la République l'absence de lien social : « Un des plus grands vices de notre moderne gouvernement, c'est le manque absolu de véritables institutions sociales, *nationales* »<sup>50</sup>.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 197-198, 208, 210.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 512.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>49</sup> Thomas Paine habite alors chez lui et Bonneville écrit à Horne-Tooke qu'ils passent les soirées à s'entretenir des « amis fidèles à la cause du pauvre et toujours étrangers à toutes les factions » (lettre du 20 thermidor an V, *Le Vieux Tribun*, p. 503). Sur le concept d'appropriation chez T. Paine, voir L. Marcil-Lacoste, « Egalité et appropriation », *Egalité/ Inégalité, Acta philosophica* 9, Urbino, Quattroventi, 1990, p. 117-138.

<sup>50</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 110-111, 269, 511.

### *L'enthousiasme patriotique*

Pour l'heure, la Révolution continue de s'incarner dans la guerre, et quand l'histoire prend des allures d'épopée, Bonneville conjugue patriotisme et cosmopolitisme, pour la valeur de libération humaine liée à l'expansion des idéaux révolutionnaires. Il rend hommage aux guerriers de la République, en accordant sa lyre aux poèmes épiques et aux hymnes des anciens Francs, et fréquente les réunions patriotiques. Les journaux notent sa présence en l'an VI à un grand banquet fraternel rue Jacob, pour l'anniversaire du 10 août, en compagnie de membres du Corps Législatif, d'officiers républicains, et du héros emblématique de la liberté de la Pologne, Kosciuszko<sup>51</sup>. Il compose plusieurs poèmes et publie en l'an V *L'Hymne des Combats*, en hommage aux armées de la République, pour « donner quelque idée à son siècle des chants républicains de nos ancêtres »<sup>52</sup>.

Bonneville défend la valeur positive de l'enthousiasme « patriotique » : « Un entier dévouement a commencé la révolution la plus étonnante, et qui peut être encore, si nous oublions le passé, la plus belle révolution qui fut jamais [...]. Il faut blâmer les intempérances du patriotisme, sans doute ; mais dites-nous s'il fut jamais quelque enthousiasme sans intempérance, si jamais on a produit de grands effets sans enthousiasme ? ». C'est renouer d'une certaine manière avec le cosmopolitisme fédérateur des premières années de la Révolution, quand Paris était pour Bonneville le centre de cristallisation de la fraternité des peuples libres. « On ne sauroit trop encourager les fêtes patriotiques ; c'est un des moyens efficaces de nous rendre notre caractère social, hospitalier »<sup>53</sup>. Sous le Directoire, la coalition des monarchies d'Europe lie le sort de la Révolution et de la République à celui de la guerre victorieuse.

Une exaltation patriotique à l'antique nourrit sa vision prophétique sur les destinées des *peuples frères*, pour exalter « l'image d'une *société nouvelle* où tous les peuples se rassemblent », où « *tout marche vers la lumière* ». Le caractère héroïque, le *nom sacré* d'Hermann, de Rienzi, va réveiller l'énergie de leur Peuple. Bonneville sent pourtant la difficulté de concilier les aspirations des « patriotes » italiens ou des intellectuels allemands avec le modèle de la grande nation. Il oppose *république* et *gouvernement*, pour présenter la France comme une *république fédérative* pour la justice, la vérité et la liberté universelle. Dans ses hymnes, l'évocation des guerriers légendaires du Nord, des fils d'Odin, était propre à soulever l'enthousiasme patriotique, et à produire, par identification aux modèles anciens, l'adhésion de tous à la communauté républicaine. L'inspiration lyrique du vieux barde donne aux victoires sur l'Europe des rois une dimension pathétique et sublime qui projette le cosmopolitisme des Lumières dans la dynamique révolutionnaire par la médiation d'une fraternité universelle toute romantique.

Bonneville reste fidèle à l'idéal prérévolutionnaire de l'homme de Lettres engagé dans la lutte pour la vérité et la république (*res publica*). Il est toujours le démocrate convaincu qu'il

<sup>51</sup> *Moniteur*, XXIX, p. 338. A. Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, t. V, Paris, 1902, p. 37.

<sup>52</sup> *L'Hymne des Combats*, est publié en appendice au *Vieux Tribun* (Paris, 1797, 17 p.).

<sup>53</sup> *Le Vieux Tribun*, p. 114-115, 254, 431.

s'est révélé être dans le premier moment républicain, mais il a abandonné l'activisme militant des cercles pour l'enthousiasme patriotique, et se consacre à ce qui a toujours été au cœur de son projet d'homme de lettres et d'imprimeur libraire, avec la *Confédération universelle des Amis de la Vérité*. Bonneville est représentatif d'une pratique intellectuelle cosmopolite qui s'appuie sur des réseaux de « patriotes » Européens, traducteurs, polémistes, publicistes, pour promouvoir les idéaux universalistes de la Révolution française.

Le régime de liberté surveillée du Directoire a fait de Bonneville un journaliste heureux, du moins jusqu'à la fin de l'an VI ; ce ne sera plus le cas par la suite. Le gouvernement suspend par deux fois *Le Bien Informé*, qui est définitivement prohibé en l'an VIII<sup>54</sup>. Bonneville, que la suppression de son journal a laissé sans ressources, est arrêté pour propos contre l'empereur lors de l'exécution du duc d'Enghien, et renvoyé en surveillance à Evreux en 1804. Il ressort d'une pétition à l'Empereur qu'il aurait servi d'interprète entre Bonaparte et le chef des « Irlandais unis » sous le Directoire<sup>55</sup>. Ses liaisons avec les radicaux anglais, avec Horne-Tooke, Thomas Paine, pouvaient en faire un intermédiaire utile. Ce n'était plus le cas sous l'Empire, où ses propos le signalaient à la police comme « un ennemi du gouvernement ». Napoléon Bonaparte semble avoir exercé sur lui un mélange d'attraction et de répulsion : admiration enthousiaste pour le général républicain, mépris pour le « tyran ». L'Empire a-t-il guéri Bonneville d'une lecture imaginaire de l'histoire, d'une projection mythique de la liberté dans la guerre ? *Le Vieux Tribun* témoigne de la fougue non éteinte de l'homme de lettres « patriote », de la générosité du philosophe attaché au perfectionnement des institutions, et de la sensibilité romantique du poète qui chante en vieux barde le culte de la Patrie et l'amour de l'humanité.

Comme le signale une note du *Journal des arts, des sciences, de littérature et de politique* de 1808, « Dans le cours de la Révolution, la Philosophie, l'Amour le plus ardent de l'Humanité, ont dirigé sa conduite, dicté ses écrits. Il est sorti de la crise politique sans s'être vendu à aucun parti, sans avoir songé à la fortune et conservant purs ses mains et son cœur. Ses Talens, son enthousiasme pour le beau, la franchise de son caractère, ses vertus privées, l'avoient mis en relations avec les hommes les plus éclairés de l'Europe. Aujourd'hui nous ignorons la cause de son silence. Dans la force de l'âge sa verve poétique ne peut être éteinte. Ses talens dans d'autres genres ne pourroient manquer d'être accueillis sous un règne où le mérite ne brille jamais en vain »<sup>56</sup>. Mais l'Empire n'accueillait pas volontiers les esprits indépendants.

\*

La réflexion socio-culturelle et politique qui se dégage du *Vieux Tribun* témoigne de l'originalité de Bonneville, comme de sa position isolée, voire marginale, dans le milieu littéraire et la société du Directoire. Entre fidélité aux idéaux des Lumières et annonce des temps

<sup>54</sup> A. Aulard, *Paris...*, *op. cit.*, p. 87, 396.

<sup>55</sup> Il est envoyé à Evreux sur décision de Fouché, du 21 fructidor an XII (8 septembre 1804), et est autorisé à se rendre à Paris en janvier 1806. Le préfet Dubois estime qu'il ne le croit pas dangereux et « que l'exil qu'il a subi le rendra plus circonspect ». A.N., F<sup>7</sup> 4286, d. 16 ; F<sup>7</sup> 6442, d. 9290 ; F<sup>7</sup> 8083, d. 1196R<sup>7</sup>

<sup>56</sup> A.N., F<sup>7</sup> 4286, d. 22, pièce n° 16.

nouveaux, le révolutionnaire assagi continue de s'interroger sur la fondation rationnelle de l'Etat légitime et la recherche d'un principe de perfectionnement social. La parole ne s'inscrit plus dans l'urgence, mais la conviction demeure d'une régénération possible : « laissez marcher le Temps, qui mûrit tout ». Atypique en son temps, Bonneville reste semblable à lui-même, fidèle à ses amis disparus et à ses principes républicains ; il croit aux vertus de la communication et de l'éducation, à la restauration de la figure du tribun et à la mission prophétique du poète, mais sa production littéraire se consume avec la période révolutionnaire. Bonneville témoigne en homme des Lumières, qu'une sensibilité romantique ne s'inscrit pas nécessairement dans le rejet de la Révolution.

Raymonde MONNIER  
CNRS/ ENS Fontenay-Saint-Cloud